

NOMENCLATURE : 7.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260428-DLB27_28042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

POUVOIR D'ACHAT –
RESTAURATION SCOLAIRE -
NOUVELLE TARIFICATION A PARTIR
DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Conformément aux engagements pris par la Majorité Municipale en faveur du pouvoir d'achat des familles, il vous est proposé d'adopter un tarif lensois unique en restauration scolaire à 2euros par repas, et plus globalement, la grille complète de restauration ci-dessous :

- **POUR LES ELEVES** (Tarification par repas) :

ANCIEN TARIF : 2025/2026

Ecoles élémentaires

ECOLES ELEMENTAIRES	Tarif LENSOIS	Tarif non lensois *
Repas restauration scolaire	3,40 € pour le 1 ^{er} enfant 3,30 € pour le 2 ^{ème} enfant 2,70 € pour le 3 ^{ème} et les suivants	3,40 €
ECOLES PREELEMENTAIRES	Tarif LENSOIS	Tarif non lensois *
Repas restauration scolaire	2,90 € pour le 1 ^{er} enfant 2,40 € pour le 2 ^{ème} enfant et les suivants	3,40 €

Elève résident extérieur à la commune scolarisé par dérogation à LENS.

TARIF UNIQUE ELEMENTAIRES ET PREELEMENTAIRES : 2026/2027

	Tarif LENSOIS	Tarif Non Lensois *
Repas restauration scolaire	2,00 €	3,40 €
Panier Repas Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) (Tarif -35 %)	1,30 €	2,20 €

**Elève résident extérieur à la commune scolarisé par dérogation à LENS.*

- **POUR LES SURVEILLANTS : 4.10 €** le repas

- **POUR LES COMMENSAUX : 6.50 €** le repas

Les dépenses et recettes issues de la présente délibération sont reprises au budget de l'exercice 2026 et seront inscrites aux budgets des exercices suivants.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Jordan LOURDEL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 30 AVRIL 2026

=====

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 21 avril 2026, envoyée le 22 avril 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mmes ROPERTO, GLEMBBA, M. LANNOY, Mmes BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

M. HANON ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAGNIEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. WATTIER ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jordan LOURDEL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.